

Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 15 AVRIL 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, le Vingt Six du mois de Mars, à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Vingt-et-Un du mois de Mars, s'est réuni sous la présidence de Mme Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mmes ARAGNOUET Brigitte ; BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CHAUMEIL Julie ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; DUBARRY Béatrice ; SANCHO Nadine.

MM. ALMENDRO Éric ; BASTIANINI Jean-Pierre ; DEGUIRAL Philippe ; DUTARDE Emmanuel ; JENNEBAUF Cyril ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LOPES Philippe ; SOYER Damien

Etaient absents : Mme CAMES Colette

Etaient excusés :

Ont donné procuration : Mme CLEDAT Catherine a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule
Mme CRESCENT Sylvie a donné procuration à Mme ARAGNOUET Brigitte
Mme HULLET Paule a donné procuration à M. LOPES Philippe
M. HUILLET Pierre-Jean a donné procuration à M. LAUDEBAT Olivier
M. RIDEAU Yves a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

Délibération N° D23/2026

Financement de l'adhésion des classes de l'école Michel Barrouquère-Theil à l'USEP

Exposé des motifs :

Mme le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune finance l'adhésion des classes des écoles à l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire, afin de permettre l'initiation des enfants à diverses pratiques sportives.

Elle précise qu'en 2025-2026, seule l'école élémentaire s'est inscrite.

Mme le Maire propose de financer cette adhésion à hauteur de 50%, et à cette fin, d'attribuer une subvention à l'association « Les Castors » d'un montant de 596,10€.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant l'intérêt pédagogique pour les élèves de l'école élémentaire de pouvoir bénéficier de l'USEP en vue de la pratique sportive,

Entendu l'exposé de Mme Le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'attribuer une subvention d'un montant de 596,10€ à l'association « Les Castors » afin de financer l'inscription des classes de l'école élémentaire à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré.

Article 2 :

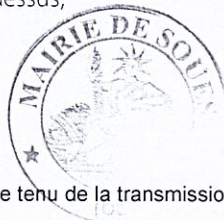
Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Article 3 :

Mme Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

La Maire,
Danièle CORONADO



Le Secrétaire de séance
Philippe LOPES

